

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2024/273

INTERDICTION DE STATIONNEMENT RUE PASCAL LEULLIETTE
TRAVAUX CHANGEMENT COMPTEUR GAZ

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,
Vu l'ATP-DK24-9425 du Département du Nord,
Vu la demande faite par la société DS LITTORAL à Grande-Synthe, qui va réaliser des travaux de changement de compteur gaz en privatif au 64 rue Pascal Leulliette pour GRDF,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement des travaux,

ARRÊTE

Art 1 : Le stationnement et le dépassement seront interdits pendant les travaux aux abords du chantier situé en privatif au 64 rue Pascal Leulliette, à compter du 04/12/2024 et ce pour une période de 45 jours.

Art 2 : La vitesse sera limitée à 30km/h aux abords du chantier.

Art 3 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise DS LITTORAL
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs- pompiers

Fait à WATTEN, le 25/11/2024

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



[Signature]
Daniel DESCHODT.